

Séance du 29 juin 2016

L'an deux mil seize et **le vingt-neuf juin à 19 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Madame Christèle FORET, Messieurs BAILLY-BECHET, Arnaud de CERTAINES, Hugues DE BROSES, Brice DUCRUIX, Emile LIEBAUD, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents avec pouvoir :

Pierre BOULLY donne pouvoir à Pierre BAILLY-BECHET
Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT
Roger RIBOLLET donne pouvoir à Hugues DE BROSES
Stéphane CANTE donne pouvoir à Emile LIEBAUD

Absent excusé : Régis LORAS

Absent: Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 24 juin 2016

Date d'affichage : 24 juin 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 29 juin 2016.

Ordre du jour

- Décision d'engager les travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité chemin du Pellerat et croisement des Trois Coins et de faire les demandes de subventions liées à ces travaux.

Délibération

N°26 : Décision d'engager les travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité chemin du Pellerat et croisement des Trois Coins et de faire les demandes de subventions liées à ces travaux.

La commune souhaite réaliser un plateau sur le chemin du Pellerat Rd96a et un mini-giratoire au croisement des Trois Coins.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 56 000 € HT.

Une demande de subvention sera faite auprès du Département de l'Ain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **ENGAGER les travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité chemin du Pellerat et croisement des Trois Coins pour un montant prévisionnel de 56 000 € HT**
- **SOLLICITER une subvention du Département de l'AIN**
- **AUTORISE, Monsieur le Maire, à signer tous les documents afférents aux travaux et à la demande de subvention.**

La séance est levée à 19 h 45.

Prochain Conseil le vendredi 8 juillet 2016 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.